

**Le Fil de la Solidarité n°34**

**MEILLEURS VŒUX POUR 2024**

**1**

*La solidarité entre les paysans a existé de tous temps, et elle s'est concrétisée sous de multiples formes. Au départ, on s'organisait pour répondre à des situations d'urgence en s'appuyant sur des structures syndicales, et puis, depuis un peu plus de 30 ans, les organisations paysannes de Solidarité Paysans ont construit des associations autonomes et le mouvement Solidarité Paysans a commencé à se structurer. Depuis, nous développons notre indépendance et nous avons à cœur de la préserver.*

**ÉDITORIAL**

*Cette indépendance, elle nous permet d'aider les agriculteurs dans leur gestion quotidienne, quand les circonstances de la vie les ont fait décrocher, parce que l'expertise technico-économique ne suffit pas, elle nous permet de les accompagner sur les aspects sociaux, juridiques, psychologique.*

*Cette indépendance, elle nous permet d'accompagner les agriculteurs dans leur relation avec leurs partenaires économiques et en prenant le parti de l'agriculteur.*

*Cette indépendance, elle est nécessaire pour garder la liberté de parole qui seule permet la défense collective des paysans. Elle est nécessaire pour être écouté par les organismes de décision qui orientent les politiques agricoles, tant au niveau local que national. Dernier exemple en date, quand nous avons reçu Olivier Damaisin, délégué du gouvernement pour le suivi de la feuille de route sur le mal-être agricole, lors de sa visite en Seine-Maritime en septembre dernier.*

*Cette indépendance, nous cherchons en permanence à la renforcer, notamment en diversifiant nos financements et nos partenariats.*

*Cette indépendance, c'est elle qui permet d'avoir la confiance des paysans, votre confiance, pour travailler ensemble à rétablir votre autonomie de décision, à retrouver un bon équilibre financier, une bonne santé professionnelle, un bien-être personnel, et à rompre l'isolement.*

*Hervé Dézérald, vice-président*

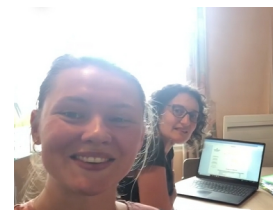
**Partenariat pour des soutiens d'urgence aux agriculteurs accompagnés**



Depuis plusieurs années, Solidarité Paysans 76 et la Confrérie Saint Fiacre ont noué une relation de partenariat. Les bénéfiques des actions de solidarité organisées par la Confrérie Saint Fiacre permettent d'allouer une aide directe aux agriculteurs en difficulté. En 2023, quatre familles accompagnées par Solidarité Paysans 76 ont pu bénéficier d'un soutien financier. Un coup de pouce qui permet de garder la motivation face aux difficultés.

En 2022, au niveau National, un autre partenariat a vu le jour, celui entre La Marque du Consommateur "C'est qui le patron?!" et Solidarité Paysans. Le fonds de solidarité "C'est qui le patron?!" propose une aide directe aux agriculteurs, sur des critères bien précis.

Dans le 76, ce sont plus de 10 familles accompagnées qui ont pu bénéficier de ce dispositif depuis la création de ce fonds dédié. Les 13 et 14 septembre, nous avons été ravis d'accueillir, au sein de l'équipe du 76, Marie Roquette, chargée de relation chez "C'est Qui le Patron?!". Marie a passé deux jours aux cotés de nous, salariés et bénévoles de Solidarité Paysans, dans le but de mieux connaître notre travail au quotidien.



Hélène Méline, salariée



**Solidarité Paysans 76 a besoin de vous!**

Vous pouvez adhérer ou/et effectuer un don en faveur de l'association Solidarité Paysans 76. Vous contribuez ainsi à assurer un accompagnement de qualité et de proximité auprès des agriculteurs en difficulté. Aidez-nous à être à leur coté !

L'association est reconnue d'intérêt général, vous recevrez un reçu fiscal pour vous permettre de bénéficier du dispositif de réduction d'impôt de 66% du montant du don.



## La formation "Sentinelle"



L'essentiel & plus encore

La feuille de route du gouvernement intitulée "Prévention du mal-être et accompagnement des agriculteurs en difficulté", résumée sous le titre "Prévention du mal être en agriculture", sortie le 23 novembre 2021, a souligné à nouveau cette problématique du milieu agricole avec, notamment, la fréquence des suicides des exploitants et salariés agricoles.

Si, en France, le taux de suicide moyen est de 13,8/100.000 habitants (2019), les ex-régions Haute-Normandie et Basse-Normandie sont particulièrement touchées avec, respectivement, des taux de 16,5 et 22,5/100.000 habitants révélant ainsi une nette surmortalité.

Avec, en moyenne, 593 suicides par an, la Normandie est une des régions françaises les plus touchées par ce type de mortalité : 17,6/100.000 habitants contre les 13,8/100.000 habitants pour la France (Chiffres donnés par le Grafism).

Il est donc apparu important de reconnaître, de **promouvoir et de renforcer les actions permettant de réduire le nombre de tentatives** et le nombre de décès par suicide en améliorant, entre autres actions, la connaissance de ce phénomène par la formation.

La Mutualité Sociale Agricole a ainsi répondu à ce **besoin d'améliorer la prévention du risque suicidaire en milieu rural**, en mettant en place un dispositif appelé "Le Réseau Sentinelles".

De quoi s'agit-il ? Basé sur l'établissement d'une "Charte du Réseau national des sentinelles en agriculture", ce réseau a pour objectif de favoriser le repérage des signes de mal-être et de souffrance mentale chez les exploitants et salariés agricoles, repérage précoce, afin de leur apporter une aide rapide et adaptée à leur situation.

La Charte note bien que "l'engagement citoyen en tant que -sentinelle- est volontaire et personnel et s'exerce librement dans le cadre de sa vie personnelle et professionnelle".

Une formation Sentinelles est donc dispensée par la MSA, sur une journée, dont l'objectif est d'expliquer le phénomène suicidaire, de donner les moyens de le repérer, de développer **la détection précoce des situations fragiles** et d'effectuer un signalement pour une prise en charge efficace. C'est une formation assurée par des professionnels du psychisme (psychiatre et psychologue) qui permet d'**acquérir les bases pratiques face à la détresse humaine**.

Si la matinée est consacrée aux fondements de la crise suicidaire et aux attitudes à adopter face à celle-ci, les jeux de rôle de l'après-midi permettent la mise en pratique. Notre humanité est mise à l'épreuve.

Cette formation est un engagement, avant tout humain, vers la plus belle des finalités : **sauver une vie et redonner l'espoir !**

Être "sentinelle", c'est briser la solitude de celui ou celle qui ne voit plus que la mort comme seule solution. Lui parler du 3114 (écoute 24h/24 et 7j/7 - gratuit) ou du 09.69.39.29.19 (également service d'écoute 24h/24 et 7j/7 de la MSA), l'écouter, c'est déjà lui dire qu'il ou elle n'est pas seul(e).

Le suicide n'est pas tabou. Plus il y aura de sentinelles, plus il y aura de vies sauvées. Il suffit de parler et d'écouter avec notre cœur.

Si vous souhaitez des informations sur cette formation, vous pouvez vous adresser à la MSA "Haute-Normandie" au 02.35.12.70.39 pour la Seine-Maritime.

Jérôme Lesca, bénévole

### Rencontre avec M. Damaisin



Les 20 et 21/09/23 Olivier Damaisin et Emmanuel Gerat, tous deux membres de la mission interministérielle de prévention du mal être en

agriculture, sont venus dans les départements de la Seine Maritime et de l'Eure.

Leur mission, organisée par REAGIR, a démarré, le matin, par une participation à la cellule du mal être agricole présidée par la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), dans les locaux de la chambre d'agriculture, à laquelle assistaient, pour SP 76, Jean-Joseph Roussignol, Jean-Luc Duclos, Yves Renier et Hélène Méline. Des apports importants ont été amenés par la Mutualité Sociale Agricole (MSA), la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) et l'Agence Régionale de Santé (ARS).

L'après-midi, tous deux sont allés visiter 2 fermes, accompagnés par le directeur de REAGIR.

En fin d'après-midi ils ont été accueillis par Monsieur J, agriculteur suivi par SP76, qui leur a fait visiter sa ferme. Cette première journée a été clôturée par un repas paysan pris chez ce dernier. Hervé Dézerald, Philippe Follet et Pierre Gegu de SP 27 sont venus s'associer à ce moment convivial. Trois autres accompagnés par SP76 étaient également présents.

A la fin du repas, M. Damaisin nous a distribué sa carte en nous invitant à faire remonter tous les dysfonctionnements que nous avons pu constater.

Par la suite, Jean Joseph Roussignol, président, a reçu un courrier de remerciement très chaleureux.

Philippe Follet, Bénévole

### Rencontre avec l'ARS



Le 14 novembre 2023, nous avons participé à une rencontre organisée par l'ARS, l'Agence Régionale de Santé qui regroupait les associations d'écoute de la région Normandie et qui avait pour thème "la place des associations d'écoute dans la stratégie régionale de prévention du suicide".

Les douze organismes présents se sont présentés : les associations Vivre son deuil, France Dépression, Adefi (association de défenses des victimes des mouvements sectaires)... ainsi que Grafism, qui est le groupement régional d'action de formation et d'information en santé mentale.

A cette occasion, nous avons rappelé le maillage de Solidarité Paysans sur l'ensemble du territoire Normand. Ensuite, la coordinatrice nationale du 3114, numéro national de prévention du suicide, nous a présenté la charte des valeurs communes, signée entre le dispositif 3114, et les autres lignes d'écoute au niveau national. Le numéro d'appel 3114 est gratuit et confidentiel. En tout temps, en joignant ce numéro, vous obtenez la réponse d'un professionnel formé et capable de soutenir, d'accompagner, d'informer, d'orienter en fonction de la situation ainsi que de son urgence.

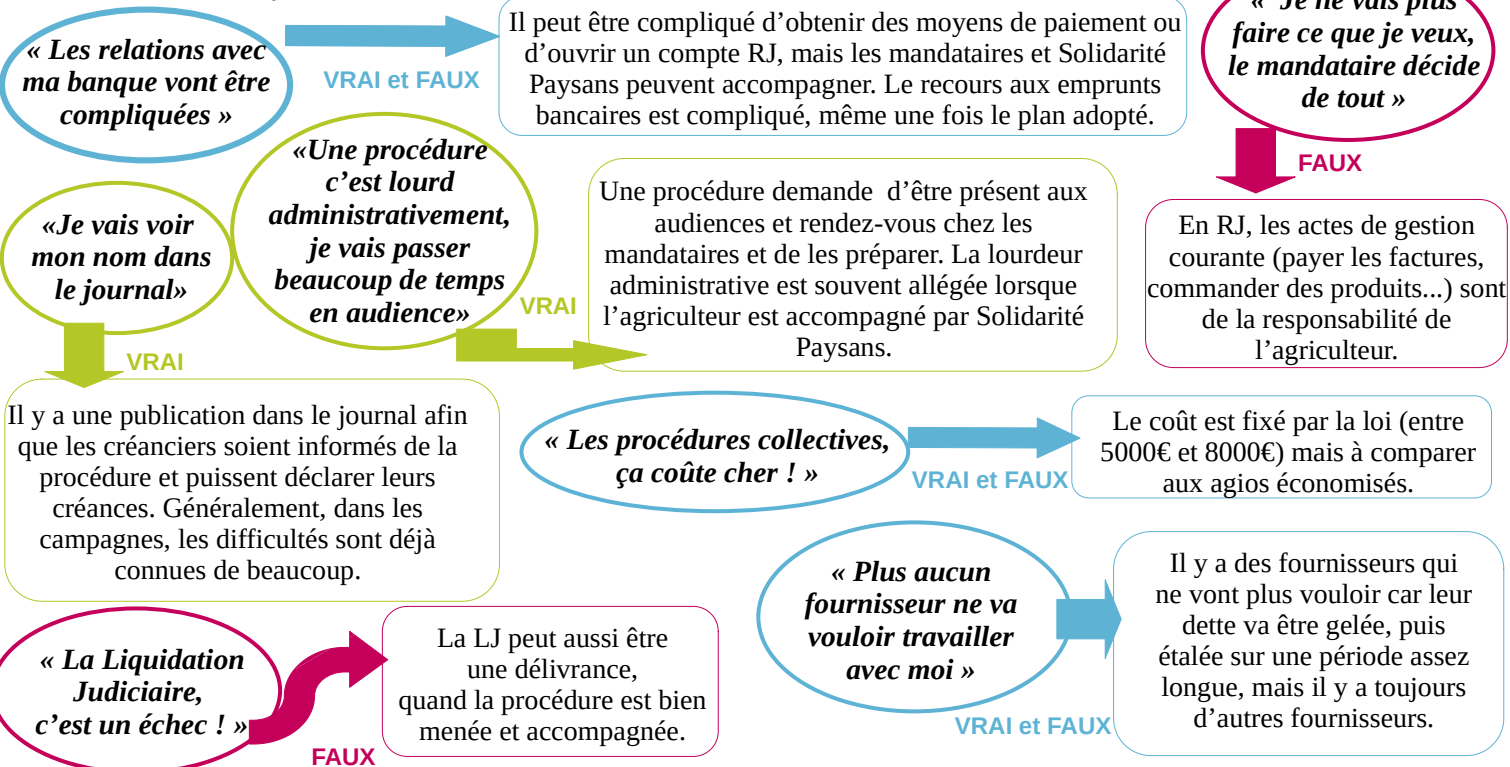
Cette rencontre a permis à chacune des associations qui font face à la détresse et au mal-être de mieux se connaître et ainsi pouvoir réorienter une personne en souffrance vers l'interlocuteur le plus approprié.

Au sein de Solidarité Paysans 76, l'ARS permet de financer certaines de nos actions, comme la création et le développement de notre groupe de paroles de femmes

Christiane Duboc, Bénévole et Jean-Joseph Roussignol, Président

## Formation, procédures collectives

Solidarité Paysans 76 a mis en place un plan de formation pour ses salariés et ses bénévoles dans le but d'apporter un meilleur accompagnement à nos agriculteurs. En 2023, le besoin de formation s'est porté sur les procédures collectives : Règlement Amiable Judiciaire (RAJ), Sauvegarde Judiciaire (SJ), Redressement Judiciaire (RJ) ou Liquidation Judiciaire (LJ). Le but d'ouvrir une procédure est de se mettre sous la protection du tribunal et ainsi bénéficier d'un accompagnement et protéger sa famille. L'agriculteur bénéficie d'une période d'observation pour voir si l'exploitation est viable.. Durant cette période, toutes les dettes sont gelées. Ceci permet de souffler ! C'est l'occasion de revoir ses dépenses et renégocier certains contrats (assurances, contrat de travail...). Après la période d'observation, un échelonnement des dettes, antérieures à la période d'observation, est calculé en fonction de l'excédent brut d'exploitation (EBE) généré. Attention aux idées reçues, on entend souvent :



**Solidarité Paysans vous accompagne dans toutes ces étapes !**

Chantal Bréard, bénévole

## Retournement des prairies : nouvelles règles en Normandie



Par l'arrêté du 31/10/2023, l'administration passe la Normandie sous le régime d'interdiction de retournement des prairies permanentes entre 2023 et 2024. En effet, la part de prairies permanentes dans la SAU régionale a diminué de plus de 5%, soit 6,45%, en comparaison du ratio régional de référence de 2018.

Cette mesure a 2 conséquences importantes :

1- **Interdiction de diminuer la surface de prairies permanentes de l'exploitation**, sauf déplacement de prairies avec autorisation préalable de la DDTM (ressemis de prairie sur culture ou conversion d'une prairie temporaire en permanente).

Il y a aussi 3 critères d'autorisation spécifiques arbitrés au niveau régional :

- les exploitants engagés dans le dispositif AREA (Aide à la Relance de l'Exploitation Agricole)
  - les éleveurs dont la surface en prairies permanentes reste supérieure à 75% de la surface totale après retournement
  - les jeunes ou nouveaux agriculteurs avec moins de 25% des prairies permanentes à retourner
- (Les formulaires de demande d'autorisation de retournement étaient à envoyer à la DDTM avant le 2 janvier 2024)

2- **Obligations ciblées de ressemis de prairies permanentes ou de conversion de prairies temporaires en permanentes avant le 15 mai 2024 ou, exceptionnellement, avant le 31 décembre 2024.**

L'absence de remise en herbe impliquera une pénalité financière sur les primes PAC 2025.

Une dérogation était possible dans 3 cas :

- les exploitants engagés dans le dispositif AREA (Aide à la Relance de l'Exploitation Agricole)
- les éleveurs dont la surface en prairies permanentes reste supérieure à 75% de la surface totale avant réimplantation
- les jeunes ou nouveaux agriculteurs

(Les formulaires de demande de dérogation étaient à envoyer à la DDTM avant le 15 janvier 2024).

Vous pouvez vous renseigner auprès de votre technicien PAC pour plus d'informations.

Rappel : l'obligation de demande d'avis du Bassin Versant avant retournement reste applicable

Stéphane Troche, salarié



## Le groupe de paroles des femmes

Le lundi 2 octobre 2023, 7 femmes se sont retrouvées à BAILLOLET à 9km au nord de NEUFCHATEL EN BRAY pour une randonnée pédestre de 4km suivie d'un goûter à la ferme. Le parcours n'était pas guidé mais à l'aide de photos et de devinettes, les participantes devaient tracer leur chemin.

La récompense : une table garnie de tarte aux pommes, pain d'épices, confitures, cidre et jus de pomme. Le soleil, l'ambiance conviviale du groupe et l'accueil à la ferme ont fait la réussite de cet après-midi.

Sophie Adam, vice-présidente



## Journée organisée par Le CCFD



Le 21 octobre, le CCFD Terre solidaire (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement) en partenariat avec la Métropole Rouen Normandie organisait une journée consacrée à l'agro-écologie.

L'ouverture du forum a été assurée par Mr Yves Soret, conseiller délégué en charge des circuits courts et du Projet Alimentaire territorial à la Métropole.

Solidarité paysans 76 était présent aux côtés d'autres associations qui travaillent pour contribuer à la souveraineté alimentaire en appuyant la dynamique locale de transition vers l'agro-écologique. Sur le stand, les bénévoles ont pu présenter l'association et répondre aux questions des visiteurs.

Dans la salle de conférences, le Président Jean-Joseph Roussignol, a participé à une table ronde ayant pour thème : « L'alimentation durable et de qualité pour toutes et tous ».

Les organisateurs ont fait part « du plaisir de faire des rencontres formidables de personnes qui œuvrent chacune à leur mesure pour le bien de notre humanité ».

De notre côté, notre participation nous a permis de belles rencontres avec des personnes qui défendent des valeurs que nous partageons.

Sophie Adam, vice présidente

## Arrivée de 2 nouveaux bénévoles et 1 nouvelle salariée en contrat d'apprentissage

« Agriculteur depuis 30 ans dans le Pays de Caux sur une exploitation familiale de polyculture élevage lait, père de deux garçons motivés également par ce métier. Soucieux des difficultés que le monde agricole rencontre depuis plusieurs années, pour cela, j'ai décidé de rejoindre l'équipe Solidarité Paysans afin d'apporter mon aide à celles et ceux qui en ont besoin. Un peu de réconfort, de bienveillance, de soutien moral, technique, économique améliore la vie au quotidien des personnes aidées. »

Yves Renier, bénévole

« Après avoir effectué un baccalauréat général dans les Yvelines, je suis venue étudier en Normandie. Je suis actuellement en BTS services et prestations des secteurs sanitaire et sociaux et je suis présente à l'association Solidarité Paysans d'Yvetot en tant qu'apprentie depuis maintenant le 15 novembre 2023. Mon alternance est d'une durée d'un an et demi, et je serai principalement présente les fins de semaines. Je découvre un milieu qui m'est totalement inconnu, l'agriculture. Avec des termes divers et des situations toutes différentes les unes que les autres, j'apprends de jour en jour auprès d'une association pleine de valeurs et d'une équipe formidable. J'ai hâte de pouvoir évoluer au sein de cette association. »

Léa Dupuis, en contrat d'apprentissage

« Camille, 23 ans, originaire du département de l'Eure, j'arrive en Seine-Maritime en septembre 2018 pour mes études. Titulaire d'un BTSA Gestion Forestière, je décide de continuer mes études dans le milieu agricole. En 2020, je fais un BTSA ACSE à la MFR de Coqueréaumont. C'est à ce moment-là que je découvre l'association Solidarité Paysans 76 lors d'une présentation réalisée par Monsieur Jean-Luc Duclos, bénévole. Sachant vouloir continuer mes études dans le domaine du conseil agricole, je souhaite me diriger vers une licence professionnelle en alternance. Me reconnaissant dans les valeurs et le travail de Solidarité Paysans, je décide d'envoyer mon CV et une lettre de motivation pour effectuer mon année d'apprentissage au sein de l'association. Convoquée à un entretien, ce dernier validé, j'intègre en septembre 2021 Solidarité Paysans 76 en tant qu'apprentie. L'année passée, souhaitant rester aux côtés de l'équipe pour continuer à accomplir ce travail auprès des agriculteurs, je suis embauchée en CDD en septembre 2022. A l'issue de ce contrat, je pars pour de nouvelles aventures professionnelles mais je souhaite garder un pied dans cette association pleine de valeurs. Je demande donc à devenir bénévole. Chose acceptée, en mars 2023, je suis une nouvelle bénévole de l'association, avec pour principale mission la communication sur le site Internet et la page Facebook « Solidarité Paysans Normandie ».

Pour moi, une chose est certaine : lorsque nous découvrons et faisons partie de l'association Solidarité Paysans, nous ne pouvons plus la quitter. »

Camille Marescal,

bénévole